

Version 3 :
28/03/2026

BEACH-VOLLEY

Règlement universitaire

Saison 2025-2026

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Volley-Ball

Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Elu)

Axelle GUIQUET (Directrice technique nationale) ou son/ses représentants **Jean-François HOUDAYER** et **Bertrand LEYS**.

Adrien ISNARD et **Sylvain LAUNOIS** (Commission d'arbitrage)

Membres FF Sport U

Delphine REGEARD (Directrice nationale adjointe)

Samuel LEPUISSANT (Université de Rennes)

Entraîneur universitaire :

Thierry PLACETTE (Université de Grenoble)

Invités :

Dominique HALLART (Université de Montpellier)

Fabien CANTAMESSI (Université Paris-Panthéon-Assas)

Marie JAUSSAUD (INSA Lyon)

Richard NEMETH (ENS Lyon)

Dominique ROLAND (Université Lyon 1)

Dates du championnat

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Envoi des candidatures d'arbitres
Beach-Volley	19-21 mai 2026 Rennes (Bretagne)	24 avril 2026	24 avril 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

19-21 mai 2026
Rennes (Bretagne)

2 - FORMULE SPORTIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 24 équipes féminines et 24 équipes masculines.
- Le championnat se dispute par équipes de 2 joueurs ou 2 joueuses sans remplaçant.
Les doublettes peuvent intégrer une licence individuelle ou être composées de joueurs.euses de 2 AS différentes mais du **même site de ligue**.
- Les formats de jeu pourront être adaptés par la CMN en fonction de contingences locales, sportives ou sanitaires. Dans ce cas, l'information sera communiquée aux équipes lors de la réunion technique.

Répartition des quotas par inter-ligues :

QUOTAS	Inter-ligues IDF	Inter-ligues Nord-Est	Inter-ligues Centre-Ouest	Inter-ligues Sud-Est	Inter-ligues Sud-Ouest	La Réunion	La Polynésie
Filles	3	4	4	5	5	2	1
Garçons	3	4	4	5	5	2	1

En cas de quotas non utilisés, ceux-ci seront redistribués aux IL auxquelles appartiennent les champions du CFU n-1.

3 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA DIRECTION NATIONALE DES RÉSULTATS DES INTER-LIGUES

24 avril 2026

Contact : gHubert@sport-u.com

4 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

- Les Ligues sont responsables de l'organisation des phases d'inter-ligues qualificatives pour le championnat de France.
- Les ligues devront faire remonter à la FF Sport U nationale l'ensemble du classement avec les résultats.
- Des Wild Card peuvent être accordées aux joueurs de haut-niveau pour une qualification directe au championnat de France. Celles-ci sont attribuées dans le respect des quotas et après accord des directeurs.trices régionaux.ales de l'inter-ligues et in fine de la directrice nationale adjointe **avant la dernière phase qualificative.**

5 - FORFAITS

Les AS ont 7 jours après la publication des qualifiés par la Direction Nationale pour déclarer un forfait.

Au-delà de ce délai, l'AS fera l'objet de sanctions selon l'[article 6.1 du Règlement Sportif de la FF Sport U](#)

6 - RÈGLEMENT SPORTIF

- Les rencontres seront disputées selon les règles officielles en vigueur du Beach Volley 🖱 [ici](#).
- La Commission Mixte Nationale se réserve le droit de modifier le règlement technique.
- Chaque équipe a la possibilité d'être accompagnée d'un.e entraîneur.e, porteur d'une licence FF Sport U, identifié en début de compétition et présent au début de la rencontre.

- **L'entraîneur.e** doit respecter les règles suivantes :
 - La présence d'un entraîneur détenteur d'une licence FFSU encadrant.e est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.
 - Une fois un match commencé, l'entraîneur ne peut sortir de l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. En cas de sortie, celle-ci est définitive.

Les dispositions suivantes seront respectées :

- L'entraîneur est présent au moment du tirage au sort. En cas d'utilisation d'une feuille de match officiel, il y est inscrit. Sa signature est obligatoire avant-match.
- Après tirage au sort il est assis dans l'aire de repos de son équipe. Il ne peut plus participer à l'échauffement officiel mais peut communiquer librement avec son équipe.
- Une fois le match commencé, l'entraîneur se tient assis du côté du terrain de son équipe.
- Pendant le match, l'entraîneur ne pourra communiquer avec ses joueurs, sous quelque forme que ce soit, qu'aux temps morts techniques, temps-morts équipes, entre les sets, et les interruptions de jeu exceptionnelles, sous peine de sanction. Les encouragements (applaudissements, « Bravo ! », « Allez allez ! ») sont autorisés. Aucune forme d'encouragement (« Bon service », « Ballon suivant », « Continue comme ça » etc.) assimilée à du coaching n'est tolérée.
 - Si l'arbitre constate que des encouragements sont codifiés pour coacher, l'entraîneur sera sanctionné.
 - Le temps mort équipe ne peut être demandé qu'à l'initiative du capitaine ou de l'entraîneur.
 - L'entraîneur ne peut pas être à l'origine d'une demande de vérification de marque. Si cela est avéré, la demande du joueur sera acceptée mais l'entraîneur sera sanctionné pour conduite incorrecte mineure.
 - L'arbitre sanctionne l'entraîneur selon la procédure utilisée pour les joueurs (avertissement pour retard de jeu, pénalisation pour retard de jeu, avertissement, pénalisation, expulsion, disqualification). Suite
 - à cela, si le coaching se fait depuis l'extérieur du terrain, après contrôle du coach-arbitre, la commission des litiges de la compétition sera saisie.
- Lors des phases de poules, en cas de matchs entre 2 équipes du même site de ligue, celui-ci sera joué en premier.
- **Protocole de vérification de marque (BMP)** : deux BMP par équipe et par set sont autorisés.
- **Protocole fortes chaleurs** : La commission des litiges peut seule décider du non-déroulement ou de l'arrêt de la compétition.
 - Les conditions météorologiques permettant l'interruption d'une compétition sont :
 - le risque d'orage certifié par un organisme météorologique reconnu,

- le vent constant supérieur à 70 Km/h,
- la température ambiante est inférieure à 8 ° et supérieure à 40°.

- En cas d'interruption, les matchs reprennent au score établi au moment de l'arrêt, indépendamment du temps d'arrêt.
- Les horaires des journées pourront être aménagés avec une coupure en début d'après-midi sur décision de la commission des litiges si les conditions l'exigeaient (Ressenti atteignant les 40°C)
- Voici le protocole qui sera mis en place durant le tournoi :

Palier 1 - 30°C ressentis (Source Météo France) : 2 minutes entre les sets. 15 secondes pour servir - boisson autorisée pendant les switches.

Palier 2 - 33°C ressentis : Ajout d'un temps mort technique à 42 points et tous les 15 points pour les sets joués en 15 points gagnants - 2 minutes en interset

Palier 3 : 36°C ressentis : 3 minutes en interset

- Les phases finales se dérouleront obligatoirement avec les ballons WILSON (partenariat FF Sport U - homologation FFVB).
Référence des ballons : WTH00020X+ Ballon officiel AVP.

7- TENUE

Uniformité des tenues par équipe (hommes : shorts et maillots numérotés 1-2 / femmes : maillots de bain ou shorts ou leggings - brassières ou maillots numérotés 1-2).

Les tenues des compétitrices et compétiteurs doivent être en conformité avec [l'article 10 du règlement sportif général de la FF Sport U](#) :

8 - ARBITRAGE

- Les AS présentant **2 équipes ou plus**, féminines et masculines confondues, sur le Championnat de France Universitaire devront être accompagnées d'un arbitre CUA2 ou CUA3 de Beach Volley ou de Volley 6x6.

A défaut d'arbitre, l'Association Sportive devra s'acquitter auprès de la FF Sport U, d'une participation **aux frais d'arbitrage s'élevant à 300 €**.

⚠ Cette règle ne s'applique pas aux Ligues Ultra-marines.

- Une prise en charge est prévue par la ligue organisatrice pour le déplacement, l'hébergement et la restauration. Le déplacement dans la

mesure du possible s'effectuera avec l'équipe de rattachement. En cas d'impossibilité, l'organisation du déplacement et la prise en charge seront coordonnées par la FF Sport U nationale.

- ⚠ Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U nationale après avoir fait valider leur demande auprès des Directeurs.trices de ligues (signature obligatoire) en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U ➡ « [onglet Beach Volley](#) ».

9 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA DIRECTION NATIONALE DES CANDIDATURES D'ARBITRES

24 avril 2026

Contact : gghubert@sport-u.com

10- COMMISSION DES LITIGES

Une commission des litiges est constituée lors des phases finales (composition en règle 5.13 du règlement intérieur). Elle agit par délégation de pouvoirs de la CMN et a compétence à la fois pour les affaires sportives (d'ordre réglementaire) et les affaires disciplinaires. Elle prend toute décision urgente sur le champ, notamment pour permettre la poursuite des compétitions, l'appel n'étant pas suspensif.

FORMATION D'ARBITRES

Des actions de formations sont menées conjointement par la FF Sport U et la FF Volley :

- Sur le plan régional, à l'initiative des ligues. Elles concernent les niveaux CUA1 et CUA2. Ces formations peuvent faire l'objet d'équivalences FF Volley dans le cadre de convention régionale avec les ligues de Volley.

- Sur le plan national, à l'occasion des finales du Championnat de France Universitaire des formations CUA3 seront organisées. Celles-ci sont réservées aux arbitres étudiants ayant obtenus le niveau CUA2 en Beach volley ou Volley 6X6.
- Les termes de la convention signée par la FF Sport U et la FF VOLLEY le 29 mars 2025 stipule :
 - Les arbitres FF SPORT U de Beach-volley au grade CUA 2 obtiendront par équivalence le grade d'arbitre de **Beach-Volley LIGUE** après demande faite au niveau de leur CRA.
 - Les arbitres FFSU de Beach-volley au grade CUA 3 obtiendront par équivalence le grade d'arbitre de **Beach-Volley NATIONAL** après demande faite au niveau de la CFA.

PROGRAMME INTERNATIONAL

EUSA :

Les **EUSA GAMES 2026** se dérouleront à Salerne en juillet 2026.

Les équipes féminines et masculines, championnes de France 2025 se verront proposer de participer aux EUSA GAMES 2026.

FISU :

Les **Championnats du Monde Universitaires 2026** se dérouleront à **Figueira da Foz (Portugal)** du 17 au 22 septembre 2026.

Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition des équipes de France universitaires.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE
108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com
www.sport-u.com

Directrice nationale adjointe - Delphine REGEARD
dregeard@sport-u.com

Chargé de missions sports - Gaëtan HUBERT
gHubert@sport-u.com

